

## **Règlement du jeu**

### **Jeu-concours ouverture du 50ème magasin naturéO**

**Article 1** – LA COMPAGNIE BIO ET NATURE S.A.S – 48 avenue de Châteaudun – 91410 DOURDAN - RCS EVRY 500 466 024, organise un jeu qui a lieu du 10/01/2018 au 11/02/2018 inclus sur le site [www.natureo-bio.fr](http://www.natureo-bio.fr).

**Article 2** - Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toutes les personnes physiques majeures au jour de leur participation, résidant en France métropolitaine et Corse, à l'exception du personnel de la Compagnie Bio et Nature et de leur famille proche (1er degré, collatéraux), du personnel de l'ensemble des magasins naturéO, du personnel des sociétés organisatrices et des personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu (1er degré, collatéraux).

**Article 3** – Les participants ne peuvent jouer qu'une seule fois sur toute la durée du jeu-concours. La participation est bloquée à une seule adresse email. Il est strictement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email.

Le jeu concours est organisé du mercredi 10/01/2018 à 09 h 00 au dimanche 11/02/2018 à 23 h 59.

Date de début du jeu-concours : le mercredi 10 janvier 2018

Date de fin de concours : le dimanche 11 février 2018

Date du tirage au sort : le mardi 13 février 2018

Date de désignation du gagnant : le mardi 13 février 2018

**Article 4** – Le participant peut participer au jeu-concours exclusivement de la manière suivante :

Le participant doit se rendre sur le site [www.natureo-bio.fr/jeu-panier-bio](http://www.natureo-bio.fr/jeu-panier-bio) ou cliquer sur les encarts dédiés au jeu présents sur la page d'accueil du site et participer au jeu concours en entrant ses coordonnées (adresse mail et code postal sont obligatoires, le numéro de téléphone est facultatif) et en validant sa participation. Une fois l'inscription validée, le participant fera automatiquement parti du tirage au sort.

Pour déterminer le gagnant, un tirage au sort sera réalisé le mardi 13 février 2018.

#### **Article 5 – Dotations**

Un panier Bio à gagner d'une valeur unitaire de 262€. Le panier Bio sera composé des produits suivants :

	Marque	Nom du produit
1	NATURO CONCEPT	EXTRAIT DE PEPIN PAMPLEMOUSSE 800MG 250ML
2	NATURO CONCEPT	ACEROLA CERISE 1000MG X30CPS
3	FLORAME	CREME VISAGE HYDRATANTE 50ML
4	LAMAZUNA	SHAMPOOING SOLIDE CHEVEUX NORMAUX 55G
5	PRANAROM	DIFFUSEUR CORTES NOMADE
6	LOGODENT	DENTIFRICE A LA MENTHE 75ML
7	WELEDA	CREME MAINS GRENADE 50ML
8	SUPER DIET	GELEE ROYALE X10 150ML
9	COSMEDIET	COFFRET AROMA RESPIRATION
10	LAZZARETTI	TAGLIATELLES AUX ŒUFS 250G
11	EMILE NOËL	HUILE DE SESAME TOASTE 250ML
12	BIOFUTURE	HUILE FIT-ACTIFS 50CL
13	ALPES BISCUITS	FINANCIERS ECORCES CITRON 125G
14	DANIVAL	POKI BIO POMME 90G
15	LA MAISON TERROIRS VIVANTS	LA MAROQUETTE CABERNET SAUVIGNON 75CL
16	LA COMPAGNIE DU RIZ	RIZ FRUITS SEC TAJINE 250G
17	EKIBIO	GAUFRETTES CITRON 190G
18	CONSERVERIE GONIDEC	SARDINE A L'HUILE D'OLIVE 115G
19	MARKAL	BOULGOUR GROS 500G
20	Ecodis	BICARBONATE DE SOUDE 1KG
21	Ecover	LIQUIDE VAISSELLE CITRON ECOCERT 500ML
22	Nutrition et nature	CROQUANT SESAME
23	Nutrition et nature	CRACK'INE AMARANTE 150G
24	Nature et Compagnie	SABLE PUR BEURRE SANS GLUTEN 135G
25	Alterial	MOELLEUX FRAMBOISE SANS GLUTEN 200G
26	Nestor bio	BARQ VOLAILLE LEGUM CHAT 100G
27	Nestor bio	BARQ VOLAILLE LEGUM CHIEN 300G

28	Good gout	GOURDE MANGUE
29	Comptoir des lys	LESSIVE LIQUIDE LAVANDIN 1L
30	LA MANDORLE	Boisson Express vegan 200ml
31	MAHATI	Boisson baobab boost 33cl
32	Bonneterre	Lait de coco cuisine 3x200ml

Les gagnants seront prévenus par courriers électroniques. Les gagnants seront invités à venir chercher leur dotation dans le magasin naturéO de leur choix avant le 31 avril 2018 sur prise de RDV et présentation d'une pièce d'identité correspondant aux nom, prénom et code postal communiqués lors de l'inscription au jeu-concours. Si les gagnants ne se manifestent pas avant le 4 mars 2018, le lot ne leur sera plus attribué et la société naturéO se réserve le droit de remettre les lots en jeu. Les lots sont à retirer exclusivement en magasin suivant les modalités sus-définies.

**Article 6** – LA COMPAGNIE BIO ET NATURE S.A.S se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait.

Tout litige, toute contestation, toute question sur l'interprétation ou application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs du jeu. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'huissier dont les décisions seront sans appel.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuelles annexes ou additifs.

**Article 7** - Informatique et Libertés : les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à LA COMPAGNIE BIO ET NATURE S.A.S et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Chaque participant est informé que LA COMPAGNIE BIO ET NATURE

S.A.S ne peut utiliser les informations recueillies que dans le strict cadre de l'autorisation accordée par le participant. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société organisatrice.

**Article 8** – Du fait de sa participation au jeu concours, les gagnants acceptent par avance la publication éventuelle de leurs noms, prénoms, villes de domicile et photographies sur tous les supports promotionnels de LA COMPAGNIE BIO ET NATURE S.A.S sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné mentionné à l'article 5.

**Article 9** - Le simple fait de participer implique l'acceptation intégrale du présent règlement, notamment les conditions de gain.

**Article 10** - Toute personne désirant obtenir le règlement complet peut en faire la demande par email à l'adresse : [contact@natureo-bio.fr](mailto:contact@natureo-bio.fr) ou en demandant une copie au magasin.

**Article 11** – Jeu gratuit et sans obligation d'achat du 10/01/2018 au 11/02/2018 inclus. LA COMPAGNIE BIO ET NATURE S.A.S se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.